

ARGUMENTAIRE du Planning Familial : Allonger les délais de l'avortement en France, une mesure pour les droits des femmes et de santé publique

Allonger les délais d'accès à l'IVG, c'est une des mesures qui permet d'en renforcer l'accès en France et de lutter ainsi contre les inégalités sociales subies actuellement par les femmes. En conséquence, cette mesure contribue à diminuer le risque d'avortement non sécurisé :

Pourquoi ?

Pour Le Planning, **l'allongement des délais d'IVG de deux semaines** doit permettre un accès à l'IVG en France pour une majorité des femmes qui aujourd'hui doivent se rendre à l'étranger parce qu'elles n'ont pas pu avorter dans les délais légaux actuels. Renforcer l'accès à l'IVG doit aller de pair avec **le maintien et le soutien aux services** qui prennent en charge la pratique de l'IVG et l'accompagnement des femmes qui prennent cette décision. Car c'est encore une des grandes difficultés d'accès rencontrées : toutes les femmes qui vivent sur les territoires en métropole et en outre-mer ne sont pas égales.

Les femmes qui veulent une IVG la veulent le plus rapidement possible car majoritairement elles prennent cette décision très vite : allonger les délais augmentera leurs chances de faire cette IVG en France.

Le **renforcement de la formation** sur les problématiques de l'avortement et sa place dans la santé sexuelle est nécessaire pour toutes les professions médicales : gynécologues, médecins généralistes, sages-femmes mais aussi paramédicales et sociales : tout.es les professionnel.les accompagnant les femmes devraient pouvoir donner une information de base et savoir orienter.

Nous l'avons inscrit dans la loi mais nous n'avons pas encore garanti dans la pratique que toute femme qui le demande doit pouvoir avoir accès à l'IVG en France avec la méthode de son choix.

Constat :

Aujourd'hui le **choix de la méthode** d'avortement n'est pas assuré : selon les services et leur organisation, les méthodes sont des choix d'équipe (disponibilités en anesthésie par exemple) ; de plus beaucoup de professionnel.le.s de santé étant peu ou non formés.e.s à la méthode instrumentale, c'est souvent la méthode médicamenteuse qui est proposée.

Une IVG sur 20 se fait entre 12 et 14 semaines selon la DREES (sept 2018)

Pourquoi des femmes se trouvent-elles hors délai aujourd'hui:

- **Des raisons liées à l'organisation des services et des soins :**
 - Manque d'information : secrétariat non formé, personnel non dédié, activité éclatée entre plusieurs services avec manque de réactivité et donc perte de temps

- Accessibilité des services, délais de rendez vous : de fortes inégalités territoriales dans l'accès aux services qui vient croiser le manque d'état des lieux en la matière (pouvant aller de 1 semaine à 4 mois après la 1ère demande)- données du Numéro vert national
- pénurie de professionnel.les de santé formé.es et d'équipes dédiées pour pratiquer les avortements et accompagner les femmes
- utilisation de la clause de conscience de façon «sélective» par des médecins, déjà d'actualité et qui le sera encore en cas d'allongement des délais)

Si elles en ont les moyens (financiers, organisationnels, etc), les femmes essaient de trouver un accès à un service au-delà de leur ville, de leur département voire sur le territoire national pour avorter.

➤ **Des raisons personnelles :**

- découverte tardive ou diagnostic tardif de la grossesse, grossesses d'adolescentes qui n'osent en parler
- départ ou rupture du partenaire, souvent celui avec qui se pensait le projet parental
- situation de violences : rapports contraints, violences au sein du couple préexistantes ou liées à la situation de grossesse, qui peut être une période de déclenchement de ces violences, mais aussi grossesses issue de viols
- chômage, perte d'emploi, ou autres contraintes liées à une situation économique précaire

Ces raisons se conjuguent aux difficultés d'accès : demander une IVG à 10 ou 11 semaines relève du parcours de la combattante. Le plus souvent les femmes s'entendent dire que ce ne sera pas possible en France : en effet, l'IVG n'étant quasiment jamais considérée comme un *soin urgent*, dans les conditions actuelles de délais de RV, le statut « hors délais » est posé comme un diagnostic pour ces femmes !

Et il y aurait d'autres exemples qui montrent cette situation paradoxale où l'accès à l'IVG légal en France n'est pas permis à toutes les femmes qui se confrontent à ces limites comme autant de barrières entravant leur droit.

Allonger les délais, c'est :

➤ **Eviter de creuser les inégalités sociales entre les femmes:**

Aller faire une IVG à l'étranger coûte 3 à 5 fois plus cher pour les femmes qui ne peuvent la faire en France, sans compter le prix du voyage et de l'hébergement éventuellement : le coût d'un avortement à l'étranger varie entre 600 € et 3000€.

Les femmes doivent donc trouver l'argent nécessaire (se le faire prêter, emprunter, rechercher les aides possibles et donc perdre encore du temps avant de pouvoir partir) : les inégalités entre les femmes pauvres et celles qui ont des ressources sont flagrantes et insupportables pour celles qui n'ayant pu trouver d'argent sont contraintes à la grossesse non désirée.

Cette question est donc bien aussi une question d'égalité sociale, d'égalité femmes hommes

« *Les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, que l'on retienne le critère*

- *des revenus : elles représentent 53 % des personnes pauvres, 57 % des bénéficiaires du revenu social d'activité*

- *des conditions de travail et du type d'emploi : elles constituent 70 % des travailleuse.s pauvres, occupent 82 % des emplois à temps partiel et 62 % des emplois non qualifiés*
- *de la situation familiale : les femmes représentent 85 % des chef.fe.s de familles monoparentales et une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté.*

➤ **Ne pas faire prendre des risques pour la santé et permettre à toutes les femmes d'accéder à l'IVG dans des conditions sûres en France:**

Les femmes qui veulent avorter avorteront. Celles qui ne peuvent aller à l'étranger recourent déjà aujourd'hui à l'achat de pilules abortives sur internet et sur certains territoires. Ou peuvent recourir dans certains cas à des gestes désespérés (prise de médicaments, se frapper le ventre...)

Plusieurs pays d'Europe autorisent l'avortement jusqu'à 18 voire 22 semaines et au-delà, et cette pratique exercée depuis de nombreuses années a montré qu'elle était sans danger et sans risque pour la santé des femmes.

- Les techniques utilisées pour les 12-14 semaines sont les mêmes techniques et mêmes méthodes instrumentales utilisées pour les 10-12 semaines. Elles sont utilisées par les professionnel.le.s de santé en Angleterre, aux Pays-Bas et aux USA, la différence étant la taille du fœtus.
Ce geste technique n'est pas plus compliqué, mais demande un savoir faire comme pour beaucoup d'actes médicaux techniques.
- Les études scientifiques ne montrent pas plus de complications médicales après 10 semaines.

Il existe une particularité en France : les études médicales et gynécologiques n'intègrent pas cette formation : peu de médecins sont aujourd'hui formés à la méthode instrumentale ; ce qui ne permet pas aux services qui les emploient de la proposer et constitue de fait un obstacle au choix de la méthode d'IVG jusque 12 semaines.

Il est donc indispensable de mieux former les professionnels de santé que ce soit pendant la formation initiale ou lors de la formation continue à l'IVG instrumentale et à l'IVG médicamenteuse, ce qui améliorera la prise en charge de toutes les femmes en France quel que soit le délai en proposant, comme le dit la loi, toutes les méthodes au choix des femmes.

- Enfin, **comment justifier que les législations en Europe en matière d'IVG ne s'alignent pas de façon déterminée sur les mesures les plus avantageuses pour toutes les femmes ?** Lors des rencontres du G7, il a été question de choisir les mesures législatives les plus favorables pour les femmes : l'allongement des délais d'avortement légaux serait une première mesure.

Décider d'allonger les délais légaux d'IVG en France, c'est adresser dès maintenant un message fort de la France à l'Europe au moment où plusieurs gouvernements prennent des mesures régressives pour restreindre ce droit voire l'interdire. C'est un message qui dit que les femmes sont les égales des hommes, qu'elles peuvent disposer de leur corps, choisir de procréer ou pas dans de bonnes conditions de santé. C'est la condition pour développer une Europe de l'égalité.